Pour les fonctionnaires qui furent mobilisés

La Chambre vote une loi leur donnant des avantages

La Chambre a repris hier la suite de la discussion du projet de loi accordant aux fonctionnaires et aux candidats fonctionnaires mobilisés pendant la guerre, certains avantages de carrière.

Un amendement repoussé

La Chambre en était resté à un amendement de M. About tendant à rédiger comme suit l'article 6 : « Pour l'avancement, il sera accordé aux fonctionnaires visés à l'article précédent, une majoration d'ancienneté, calculée de la manière suivante : le temps passé dans les unités combattantes sera compté intégralement, le temps passé dans la zone des armées sera compté pour moitié et dans les formations de l'intérieur, pour le quart de son intégralité; le temps passé en captivité, sera assimilé au séjour dans une unité combattante, il en est de même du temps de séjour dans les hôpitaux et du temps passé en convalescence ou en congé d'attente pour réforme à la suite d'une blessure ou d'une maladie contractée dans une unité combattante ».

Après une assez longue discussion, l'amendement About, combattu par le ministre des finances, fut repoussé à main levée.

Les "envahis" seront assimilés aux "captifs"

La Chambre a adopté à main levée, après une courte discussion, un amendement réclamé, notamment par la Fédération Postale du Nord, et présenté par M. Delesalle, tendant à assimiler les fonctionnaires restés à leur poste en pays envahis, aux fonctionnaires emmenés en captivité.

L'ensemble de l'article 6 fut adopté.

Des bonifications

L'article 7 tend à accorder les bonifications ci-après: 1. un mois par blessure reçue en service commandé ou par maladie contractée dans une unité combattante; 2. deux mois par blessure de guerre ou par maladie contractée dans une unité combattante; 3. deux mois par citation et trois mois par citation à l'ordre de l'armée; 4. quatre mois par décoration de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire pour faits de guerre.

L'article 7 fut adopté avec une rectification spécifiant que toutes les citations donneront droit uniformément à une majoration de trois mois.

La Chambre passa à la discussion de l'article 8, qui fixe les conditions de l'application des majorations et bonifications.

M. JADE demanda si les majorations prévues vaudront, même pour l'avancement au choix.

M. DESSEIN répondit affirmativement.

L'article 8 fut adopté.

L'article 9, qui règle également les conditions de l'application des bonifications et majorations, fut adopté avec un amendement de M. Moro-Giafferi qui stipule que les bénéfices des majorations et bonifications pourront avoir pour effet de réduire de moitié la durée du temps de service minimum exigé pour l'accession au grade supérieur.

L'avancement au choix

M. Anselme Patureau-Mirand, soutint un amendement tendant à l'adoption d'un article 9 bis, ainsi conçu : « Pour l'avancement au choix, à égalité de valeur professionnelle, la préférence sera donnée aux candidats qui ont été mobilisés dans une unité combattante et parmi ces derniers, à ceux présentant les majorations d'ancienneté les plus élevées ».

Cet amendement accepté par le gouvernement, fut adopté à mains levées.

Le cumul interdit

L'article 10 : conditions dans lesquelles les jeunes gens qui voudront faire partie des administrations, les fonctionnaires en disponibilité ou en congé sans solde au 2 août 1914, les fonctionnaires pris comme otages ou emmenés en captivité, pourront réclamer le bénéfice des articles 6 et 7, fut réservé.

L'article 11 : interdiction du cumul des majorations et bonifications avec les avantages résultant des mesures spéciales prises par certaines administrations, fut adopté.

L'article 12 fut réservé.

Les articles 13 et 14 ; dispositions communes au rappel des autres majorations pour quelques cas exceptionnels, furent adoptés.

Les articles 15 et 16 : dispositions diverses relatives au concours d'entrée et aux nominations dans la Légion d'honneur à titre civil, furent adoptés.

Une pension exceptionnelle

A propos de l'article 17 : dispositions spéciales à la retraite des fonctionnaires, un amendement de M. Tranchant, mis aux voix, fut adopté à mains levées. Il est ainsi conçu :

« Si par suite de l'exercice de leurs fonctions, les infirmités ou maladies résultant des services militaires accomplis dans les conditions fixées à l'article 5 et à l'article 6 de la présente loi, viennent à s'aggraver au point de les mettre dans l'impossibilité de continuer leurs fonctions, ils pourront, par extension des dispositions de l'article 11, paragraphe 2, de la loi du 9 juin 1853, obtenir une pension exceptionnelle quel que soit leur âge et la durée de leur activité. Le taux de cette pension sera calculé conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 12 de la loi du 9 juin 1853 et augmenté des majorations résultant des services prévus au paragraphe premier du précédent article ».

A la demande de la Commission, la suite de la discussion fut renvoyée à vendredi.

M. Chassagne-Goyon élu Vice-Président

Au début de sa séance, la Chambre avait procédé à l'élection d'un vice-président.

M. Chassagne-Goyon fut proclamé élu par 256 voix sur 309 suffrages exprimés et 335 votants.

Pour la réparation des dommages de guerre

La Chambre a adopté sans débat un projet de loi ayant pour objet la fixation d'un délai pour le dépôt des demandes de délimitation et de remembrement formées par application de l'article 59 de la loi du 17 avril 1919, sur la réparation des dommages causés par des faits de guerre.

La Médaille de la Victoire

La Chambre a également adopté le projet de loi tendant à instituer une médaille commémorative intérallifés de la guerre, dite médaille de la victoire.

Le temps de parole va être limité

La Commission du règlement a décidé d'interdire la jonction de plusieurs interpellations pour éviter, à l'avenir, des débats aussi confus que ceux qui ont porté à la fois au mois d'octobre dernier, sur la conférence de Washington, les accords de Wiesbaden et le traité d'Angora et qui ont eu pour sanctions un ordre du jour unique.

Désormais, la Chambre sera appelée à choisir l'interpellation qu'elle entend discuter.

En ce qui concerne la limitation du temps de parole, la Commission a voté que la limitation du temps de parole serait d'une demi-heure.

La Commission a décidé, en outre, que les orateurs désignés par les groupes parleraient avant les orateurs intervenant en leur nom personnel. Leur tour de parole dépendrait de l'importance numérique de leurs groupes respectifs.

Au Groupe Socialiste

Paris, 26 janvier. — Le groupe socialiste (S. F. I. O.), a chargé aujourd'hui Mistral et Alexandre Varenne de poser une question au président du Conseil et au besoin de l'interpeller sur ses intentions au sujet de l'amnistie.

D'autre part, il a nommé une délégation, composée de Pressemane, Lebas et Compère-Morel ayant pour mission de s'entendre avec la C. G. T. en vue du maintien et de l'observation stricte de la loi de huit heures.

Société générale des Huiles de Pétrole

L'émission de 40.000 actions nouvelles à laquelle la Société Générale des Huiles de Pétrole procède actuellement comme conséquence de son augmentation de capital de 100 à 227 millions de francs, est accueillie avec une faveur justifiée.

Il est à remarquer en effet que le programme d'organisation industrielle et commerciale de la Société a été établi avec une expérience qui dénote une connaissance approfondie des questions pétrolifères, et la réalisation de ce programme est poursuivie avec une méthode qui témoigne de la compréhension très nette des intérêts essentiels du pays.

La Société est assurée de toutes les quantités de pétrole qui lui seront nécessaires par une entente avec l'Anglo Persian Oil Co. L'acquisition du contrôle de l'Association Pétrolifère mettra à sa disposition le tonnage nécessaire pour ses transports et, par suite de ses accords avec les maisons Paix et Cie et Lesieur et ses fils et avec la Compagnie Occidentale des Produits du Pétrole, elle se trouve en possession d'un matériel considérable de raffinage et de distribution du pétrole.

Rappelons qu'elles 40.000 actions de 500 fr. réservées au public français sont offertes par préférence aux actionnaires et porteurs de parts à raison de 1 action nouvelle pour 4 anciennes ou pour 7 parts bénéficiaires ils peuvent également souscrire à titre réductible ainsi que les personnes non actionnaires. Le prix d'émission est payable un quart soit 125 francs en souscrivant, et le solde aux époques qui seront ultérieurement fixées. Les souscripteurs pruvent également se libérer intégralement en souscrivant. Les souscriptions sont reçues du 23 au 31 janvier inclus pour les actionnaires et les porteurs de parts et du 23 janvier au 10 février inclus pour les autres souscripteurs, à la Banque Française pour le Commerce et l'Industrie à la Banque Privée à la Banque Transatlantique au Crédit du Nord et à la Banque de la Seine et dans les succursales de ces établissements à Paris et en Province.

Tragiques effets d'une explosion à Bourlon

Une maison a été incendiée et une jeune fille grièvement brûlée

Mme J.-B. Levêque, ménagère à Bourlon, venait de mettre du charbon dans son poêle, quand tout à coup se produisit une violente explosion. En même temps, le feu se communiqua au plafond de la maison provisoire qu'elle habite, et bientôt le fléau se propageait avec une extrême rapidité. Tout l'immeuble devint la proie des flammes et fut entièrement consumé en dépit de la rapidité des secours apportés.

Au moment de l'explosion, la fille de la sinistrée, Mlle Adèle Levêque a été grièvement brûlée au visage et aux bras, et le médecin consulté, n'a pu se prononcer sur les suites de ses blessures.

La Grève du Tulle

Une réunion mixte aura lieu lundi à Caudry

Nous sommes en mesure d'annoncer qu'une réunion entre le Comité Intersyndical ouvrier et le Comité Intersyndical patronal aura lieu lundi 30 janvier, à 3 heures du soir, à la Mairie de Caudry, sous la présidence de M. Boulin, inspecteur divisionnaire du travail, à Lille en vue de la solution du conflit des tulles qui dure depuis un mois.

L'AIDE DE LA C. G. T.

Le citoyen Huyghes secrétaire de l'U. D., est arrivé jeudi à Caudry, porteur d'une somme de 10.000 francs envoyée par la C. G. T. pour soutenir les grévistes.

Cela fait en tout presque 17.000 francs que Huyghes apporte aux camarades en grève.

A propos d'un soi-disant "attentat"

Mardi matin, M. Dassonville, président de l'Association des Fabricants de Tulles, rue de Saint-Quentin, à Caudry, en retirant ses volets aperçut près du seuil de sa porte un objet de forme cylindrique qu'il prit d'abord pour une pierre.

Un examen plus attentif lui permit de se rendre compte qu'il s'agissait d'une grenade. L'engin très oxydé qui semble avoir séjourné longtemps dans les champs, puis dans une échoppe de cordonnier puisqu'il est enduit de poix, a été porté au commissariat de police.

Nous n'aurions pas fait la moindre allusion à cet incident qui ne peut être que l'œuvre d'un mauvais plaisant, si un journal local n'avait employé aujourd'hui dans sa relation le mot « Attentat ». Ce terme est excessif puisque l'engin est absolument inoffensif. C'est d'ailleurs ce qu'établiront les services du génie installés dans la commune d'Esnes pour la récupération des explosifs dans les régions dévastées et qui ont été prévenus par les soins de M. le Commissaire de Police de Caudry. Il ne faudrait pas tout de même mettre sur le compte des grévistes cette grossière plaisanterie.

Une grève de solidarité

400 OUVRIERS D'UNE FILATURE TOURQUENNOISE ONT CESSÉ LE TRAVAIL

A la filature de M. Alexandre Jocre, rue de la Latte, à Tourcoing, les ouvriers ont cessé le travail jeudi à midi au nombre de 400, se solidarisant avec les ouvriers soigneuses et bacleuses, qui s'étaient mises en grève, pour une question de salaire. Ces ouvrières, qui viennent de quitter les ateliers assuraient la besogne des bacleuses manquantes et réclament un salaire proportionné à leur rendement.

Du marchepied d'un tramway sous les roues d'une auto

UN ECOLIER ROUBAISIEN MOURANT

Un terrible accident qui a eu pour victime un enfant de 12 ans, s'est produit hier soir, rue Neuve, à quelques mètres de la Grand'Place, à Roubaix.

Le petit Louis Arcelon, écolier, demeurant rue des Longues Haies, cour Debaisieux, venait de prendre place sur le marchepied du côté gauche du tramway A B. qui partait de la Grand'Place dans la direction du Parc Barbieux.

Une automobile de la maison Rossel-Motte, rue Saint-Georges conduite par le chauffeur Emile Prouvost, 56 ans, demeurant rue du Croux, suivait la même direction.

Le tramway se mettant en marche au moment où l'auto arrivait, celle-ci voulut le dépasser. Effectuant un « doublage » normal, elle prit la gauche de la chaussée.

C'est alors que l'enfant prit peur et sauta sur la chaussée. Le conducteur, d'une impulsion désespérée, freina ; mais il était trop tard. L'enfant avait été tamponné et venait de disparaître sous les roues de l'auto.

La foule s'attroupa aussitôt, et un agent témoin de la scène se précipita. L'enfant fut retiré de dessous la machine ; il avait été frappé à la tête et perdait du sang en abondance par le nez et par les oreilles.

MM. le docteur Dupré et Diffre, mandés, s'empressèrent auprès du petit blessé que l'on avait transporté à la pharmacie Magron, à l'angle de la rue des Fabricants.

Les praticiens jugèrent son état très grave, et conclurent à une fracture probable du crâne. Ils ordonnèrent son transfert à l'hôpital de la Fraternité. Dans la soirée, le pauvre petit était dans le coma.

L'ENQUÊTE

M. Flament, commissaire de police du 2e arrondissement, s'était rendu sur les lieux sitôt informé, et ouvrit immédiatement une enquête aux fins d'établir les responsabilités.

Le petit Arcelon revenait à la maison paternelle au milieu d'un groupe nombreux de camarades de son âge.

Il se détacha soudain du groupe pour sauter sur le marchepied du tramway en partance, se livrant à une de ces innocentes gamineries dont le résultat est trop souvent fatal, hélas. A la vue du receveur, qui venait vers la plateforme, il sauta sur la chaussée, sans voir l'automobile qui arrivait, geste qui détermina l'accident.

Issue mortelle d'un accès de fièvre grippale

Le nommé Jean Mouton, 74 ans, sans profession, demeurant rue Faidherbe, 56, à Mouvaux, chez M. Dumortier, était atteint depuis quelques jours de la grippe. Au cours de la nuit du 23 au 24 courant il avait, dans un accès de fièvre, et à plusieurs reprises, tenté de sortir de son lit, mais il en avait été empêché par M. Dumortier.

La nuit dernière il réussissait néanmoins à s'en aller. Après avoir, durant plusieurs heures déambulé dans le quartier de la Place, il venait s'abattre vers 5 h. 30, sur le seuil de son logement, ébranlant fortement la porte d'entrée.

Prévenus par le bruit de la chute du corps, les époux Dumortier descendaient immédiatement et transportèrent le malheureux vieillard dans leur appartement et s'empressèrent de le soigner. Ils appelèrent aussitôt le frère de ce dernier, qui, arrivé quelques instants après, ne trouva plus qu'un cadavre.

La mort semble être due à une congestion causée par le froid.

TERRIBLE VENGEANCE

UNE FEMME A ETE ETRANGLEE CHEZ ELLE

Bruxelles, 26 janvier. — Un mystérieux assassinat a été découvert près de Braine-le-Comte, à Rebecq.

M. Renier avait quitté son domicile pour se rendre à Bruxelles. Sa femme, peu après son départ, envoya ses enfants à l'école. Lorsque ceux-ci revinrent à midi, ils trouvèrent le cadavre de leur mère gisant sur les dalles de la cuisine, une corde enserrant le cou de la malheureuse.

La face était esanglantée, le désordre des vêtement attestait que la victime avait du soutenir une lutte terrible avec son meurtrier.

Le vol n'a pas été le mobile du crime car rien n'a été enlevé de la maison dans laquelle se trouvaient de nombreux bijoux et objets d'art.

On croit qu'il s'agit d'une vengeance.

Le temps d'aujourd'hui

DOUX ET PLUVIEUX

Probabilités pour la journée du 27 janvier

Vents de sud-est faibles, moins doux, nuageux et brumeux, avec brouillards et un peu de pluie par places. Même temps dans toute la France.

LE REVEIL ILLUSTRÉ

CETTE SEMAINE

SOMMAIRE

L'ORPHELINE, dessin de Simon Monnatte.
CHOSES DE FLANDRE ET D'ARTOIS, les Maisons de bois de Valenciennes.
LE PAPE EST MORT, nouvelle d'Alphonse DAUDET.
LA VIE POUR RIRE, dessin de Robert Béat.
A TRAVERS L'ACTUALITE.
LE BAL ROUGE, nouvelle d'André de Lordes.
NOS ARTISTES.
PARIS-MYSTERIEUX, ciné-roman en dix épisodes, de Spitzmuller.
CONNAISSANCES UTILES.
LE FILS DE MADAME « SANS-GÊNE », grand film à épisodes, d'après le roman d'Emile Moreau.
LA MODE ET LE FOYER, par Cousine Madeleine.
CHRONIQUE GASTRONOMIQUE, en vers, par Paul Annequin.
CHOSES ET AUTRES ; de nombreux clichés d'actualité.

En vente partout : 0,20 centimes

Dernière Heure

Benoît XV repose dans la grotte du Vatican

Rome, 26 janvier. — Cet après-midi à 2 heures, a eu lieu en un grand cérémonial, l'inhumation de la dépouille mortelle de Benoît XV, dans la grotte du Vatican, selon la volonté exprimée par le Souverain-Pontife.

ROUBAIX

REDACTION : 39, rue Pauvrée. Tél. 9.51
DEPOT CENTRAL : 13, rue du Bassin

Grave accident d'usine

HAPPÉ PAR UNE COURROIE

Un grave accident s'est produit au peignage de Beaurepaire, causant une victime en la personne du peigneur Georges Brulin, âgé de 25 ans, demeurant à Dottignies (Belgique).

Au cours de son travail, cet ouvrier a eu le bras droit pris par une courroie de transmission. Emporté par le mouvement de l'appareil, le malheureux a été projeté contre un mur. Outre de multiples contusions, il s'est fait une plaie grave, par déchirure, qui rend à peu près inévitable l'amputation de l'avant-bras.

M. le Dr Bellenghien, mandé auprès du blessé, lui a donné les premiers soins et a ordonné son transfert d'urgence à l'hôpital de la Fraternité.

Deux roubaisiens victimes d'un accident d'auto

Une auto venant de Nesle, allant à une assez vive allure a tamponné sur la route d'Amiens à Péronne, entre Villers-Bretonneux et Warfusée-Abancourt, un chariot attelé que conduisait M. Victor Roussel, 42 ans, cultivateur à Villers-Bretonneux. Un choc violent se produisit, sous l'action duquel l'auto, dans une embardée terrible, fut précipitée d'une centaine de mètres dans les champs qui bordaient la route. Les voyageurs étaient au nombre de trois, deux roubaisiens et un cafetier de Nesle. Celui-ci seul sortit indemne de l'accident.

Les blessés furent transportés à Villers, le premier, M. Louis Willot, 46 ans, facteur de pianos, 138, Grande-Rue, qui conduisait l'auto, a subi une forte commotion cérébrale ; il eut, de plus, une fracture des côtes et du coude droit. Son compagnon, M. Dubois Charles, 37 ans, régleur de pianos, porte de multiples blessures à la tête.

Une enquête a été ouverte pour déterminer les responsabilités.

TOUJOURS TROP VITE !

Pour excès de vitesse en automobile, procès-verbal a été rédigé à la charge de M. Léon Forel, négociant, demeurant à Tournai, rue Vauban, 10.

RAMONEZ VOS CHEMINEES

Un nouveau feu de cheminée s'est produit hier, vers midi et demi, place Notre-Dame, chez M. Dubar-Delespaul.

Grâce à la diligence habituelle des sapeurs, il a pu être éteint rapidement et n'a ainsi causé que des dégâts insignifiants.

A L'ECOLE DE GARÇONS DE LA RUE ARCHIMEDE

Une cérémonie du Souvenir a été célébrée dimanche dernier, à l'école de garçons de la rue Archimède, à la mémoire des Anciens Elèves de l'Ecole, morts au champ d'honneur.

Dans l'une des salles de l'établissement, décorée pour la circonstance, une plaque commémorative fut inaugurée en présence d'une nombreuse assistance.

Notre ami, le docteur Dupré, quoique souffrant, avait tenu à venir présider la séance. Il y prit la parole avec son éloquence habituelle, ainsi que MM. Desfrennes, président de l'Amicale ; Napoléon Lefebvre, vice-président ; Moreau, directeur de l'Ecole.

Les discours, écoutés avec recueillement, firent une profonde impression sur les familles et les petits futurs soldats.

AMICALE DES A. E. DE LA RUE DU BOIS

Dimanche 29 janvier, à 10 heures, assemblée générale. — Ordre du jour très important. De plus, il y aura la remise des prix et diplômes aux lauréats du championnat de tir de l'école, ainsi que la remise des invitations pour le concert du 5 février et la perception des cotisations.

La commission compte sur la présence à cette réunion de tous les membres de l'Amicale.

FONDS MUNICIPAL DE CHOMAGE

Avis aux chômeurs

Les chômeurs sont informés que le prochain paiement des secours se fera au nouveau local du Fonds Municipal de Chômage, 57, rue de la Balance, demain samedi 28 janvier dans l'ordre suivant : à 8 h., du n. 1 à 300 ; à 9 h., du n. 301 à 550.

Accidents de Travail

Compagnie des Tramways, rue de Tourcoing, Bricout Paul, rue Vinage, 20, à Ronco, 10 jours. Docteur Ducatillon. — Chez E. et Ch. Toulemonde, Norman Jean, rue de la Vigne, 20 jours. Docteur Dubois. — Chez A. Lehembre et Cie, Fièvet Charles, 5, rue Pascal, 15 jours. Docteur Mausse. — Chez A. F. Lefebvre, Van Brantegheim Fernand, rue du Téléphone, à Croix, 3 jours. Docteur Bettremieux. — Chez Achille Denneville fils, Delebecque Julien, 61, rue des Sept-Ponts, 20 jours. Docteur Mausse. — La Lainière de Roubaix, Delescluse Anatole, 81, rue de la Vigne, 10 jours. — Docteur Jacquemont. Carlier Joséphine, rue Fosse-aux-Chênes, 15 j. Docteur Montaigne. — Chez les fils Alfred Motte, Verniers Charles, 25, rue de la Balance, 12 j. Docteur Jacquemont. — Chez Fremaux François, Carpentier Emile, 14, rue Rabelais, à Lille, 2 semaines. Docteur Bouret. — Chez Augustin Masquelier, Desmet François, rue Saint-Genois, 39, à Courtrai, 15 jours. Docteur De Brabandère. — Chez Albert Nuyts, Delobelle Alfred, Grande-Place, à Leers, 12 j. Docteur Parmentier. — A la Société Anonyme de peignage, Vandenbrouck Eugène, 35, rue de l'Ecole, à Bossuyt, 10 j. Docteur Vroedure. — Chez Motte et Portaze, Kestelot Zoé, rue de Flandre, 10 j. Docteur Carette. — Id., Dauchy Jeanne, rue Decrème, 15 j., Docteur Lherbier. — Chez Ryo Calteau, Boeckstael Louis, rue de l'Espérance, 53 bis, 10 j. Docteur Bernard. — Chez Browaeys De Geyles fils, Vorest Georges, rue du Petit-Tourcoing, à Hersaux, 10 j. Docteur Mausse. — A la Compagnie Générale des Industries Textiles. Desmet Auguste, rue du Canal, à Bossuyt, 3 semaines. Docteur Lefebvre. — Chez Dazin Motte fils, Copejans Madeleine, rue Carpeaux, 12 j. Docteur Bentigny. — Chez Jules Veroruysse, Veroruysse Victor, rue de Croix, 21, à Tourcoing, 12 j. Docteur Paul Six. — A la Société Anonyme de peignage, rue d'Alger, Holsteyn Simonne, rue de Condé, 27, 15 j. Docteur Bailleul. — Au peignage de Beaurchaire, Deleu Marie, 44, rue de Valenciennes, 12 j. Docteur Bricocquet. — Chez Braem Henri, Pennel Jules, rue Christophe-Colomb, 10 j. Docteur Desbonnets. — A la Société Anonyme de peignage, rue d'Alger, Debock Jacques, à Wattrelos, 12 j. Docteur Maillard. — Chez Dufrumfaut A., Leveugle Arthur, 193, Grande-Rue, 10 j. Docteur Descarpentries. — A la Société Anonyme de peignage, rue Collège, Delennoy Emile, rue Saint-Vincent-de-Paul, à Wattrelos, 10 j. Docteur Leplat. — Id., Diguet Aubert, 248, rue du Tilleul, 12 j. Docteur Delahousse. — Id., Delbecq Arthur, rue du Caire, 11, 20 j. Docteur Mausse. — Id., Ménart Lucien, 8, rue Carnot, à Hem, 10 j. Docteur Leborgne. — Chez Cassier et Velvert, Thieupont Georges, 75, rue des Anges, 15 j. Docteur Mausse. — Chez Bonnet J.-Bte, Benoir Jean, rue Bayart, 48, 20 j. Docteur Mausse. — Chez Motte et Blanchot, Maelghen Jeanne, 21, rue de la Balance, 10 j. Docteur Dupré. — Chez C. J. Pollet, Morcilde Marthe, 49, rue des Trois-Baudets, à Hem, 10 j. Docteur Leborgne.

« COMEDIENNE » A L'HIPPODROME

Nous apprenons avec plaisir que, pour le 9e spectacle de son Cycle d'hiver, M. Ch. Baret a fait choix de « COMÉDIENNE », la pièce nouvelle de MM. Bousquet et Armont. C'est une œuvre délicieuse, bien construite, bien écrite, légère, amusante, d'une qualité rare, et dont la création a été fort remarquée.

THEATRE POPULAIRE

Dimanche prochain, 29 janvier, salle de la coopérative « La Paix », grande représentation de « LE MEDECIN DES ENFANTS », drame en 5 actes, de MM. Aniocet Bourgeois et d'Emery.

On commencera par « MANU MILITARI », la belle pièce qui a été primée au concours du 14 juillet dernier et qui sera interprétée par les mêmes artistes. — Bureau à 5 h. 0 ; rideau à 6 heures. — On peut se procurer des cachets à l'avance chez Lefebvre, 76 bis boulevard de Belfort.

ETAT CIVIL

NAISSANCES. — Jules Kistiaens, rue Arcole 5 ; Raymond Durieux, rue Voltaire, 21 ; Léonard Troman, rue Industrie, 47 ; André Vlaeminck, rue Watt, c. Six, 17 ; Jeanne Vanneste, rue Beaumarchais, 20 bis ; Michelle Davrain, rue aVlmy, 61 ; Marie Troquette, rue Longues-Haies, 64.

PUBLICATIONS. — Jean Lehouck, tisserand et Maria Lorthiois, hambrocheuse ; Adelcon Dewattripont, tisserand et Estelle Arrachart, servante ; Pierre Heisens, sergent au 94e R. I. et Suzanne Hunbert, s. p. ; Maurice Decruvenaere, chauffeur d'auto et Laure Maes, contremaîtresse ; Jules Deprez, ouvrier agricole et Hélène Blomme, servante.

DECES. — Marie Dumorfier, veuve Durat, rue Pellart, 160 ; Marie Deralion, veuve Brassart, 76 ans, rue Industrie, 180 ; Emile Willecomme, 1 an, rue Jouffroy, 42 ; Charlotte Hage, épouse Demestere, 63 ans, rue Louis Cavrice, 12 ; Louis Lebleu, 8 ans, rue Barbieux, 15 ; Jules Stock, 71 ans, rue Lacroix, 81 ; Désirée Fontaine, Vve Samain, 76 ans, rue Blanchemaille, 37 ; Emile Beltremieux, 68 ans, rue Ommelet ; Victorine Prévost, épouse Semeyn, 34 ans, rue Alma.

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel de Ville ;
Téléphone : 9,85

Le Docteur-Sénateur DRON

PRESIDENT DU CONSEIL SUPERIEUR DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Le Conseil supérieur de l'Assistance publique vient de placer à sa tête M. le sénateur Dron.

C'est là un hommage rendu à la haute compétence de l'homme dont l'existence a été entièrement consacrée au soulagement des douleurs humaines.

Dès son arrivée à Tourcoing, M. Dron s'est penché sur ces douleurs. Les créations d'œuvres sociales qu'il a faites à Tourcoing seront l'honneur de sa vie : ce sont les crèches, l'hospice des vieux ménages, l'érection du magnifique Sanatorium qui abrite actuellement l'école de rééducation des mutilés, la sauvegard. des nourrissons, la ferme de la Bourgogne, qui procure à nos enfants le lait pur pasteurisé.

Déjà, en 1906, pour reconnaître les services que M. Dron avait rendu à l'assistance et à la solidarité sous toutes leurs formes, le gouvernement de la République lui attribuait la grande Médaille d'or de l'Assistance publique.

En 1919, M. le sénateur Dron, abandonna volontairement la charge de maire de Tourcoing, qu'il assumait depuis vingt années, pour se consacrer entièrement aux œuvres d'hygiène sociale et à celles d'éducation physique et morale de la jeunesse.

Sa puissance de travail et d'organisation, mise au service d'un cœur débordant de générosité, a réalisé depuis cette époque de nouvelles créations : celle du Dispensaire d'hygiène sociale, conçue sous une forme très étendue et qu'aucune ville ne connaît encore ; celle de l'Inhalatorium, où les ga-

---

FEUILLETON DU 28 JANVIER. — N° 89

La Fille sans Nom

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

par Charles MEROUVEL

— Mais alors ?...

— Voici. J'ai reçu à Toulon un avis mystérieux. Lisez.

Il donna à son amie une dépêche.

Elle était ainsi conçue :

« Si M. l'amiral de Vitray veut se trouver à la soirée de contrat de Mlle Colombey, un individu lui révélera le secret qu'il tient tant à connaître, et ce, en échange d'un autre service ».

— Et vous êtes venu ?

— Aussitôt.

— Vous cherchez cet inconnu ?

— Je l'attends.

Juste à ce moment un petit homme sec, à lunettes bleues, courbé, maigre dans ses habits trop larges, s'approcha de l'amiral et lui dit :

— M. de Vitray ?

— C'est moi Monsieur.

— Voulez-vous m'accorder deux minutes d'entretien ?

— A vos ordres.

— Madame la marquise le permet ?

— Certes.

La bonne dame examinait curieusement ce petit vieux cassé et bizarre auquel il était difficile d'appliquer un âge, qu'elle n'avait jamais vu et qui lui semblait aussi fantastique que les personnages des contes d'Hoffmann.

C'était Pierre Brécheux.

Elle s'éloigna dans la direction des salons pendant que les deux hommes se perdaient au fond de la serre.

XXXVIII

L'amiral d'un geste de la main, invita l'inconnu à s'expliquer.

Ce geste était assez impérieux, mais il n'intimida pas le petit homme.

Il examina les environs, fit quelques pas pour s'assurer que les plantes vertes de la serre n'abritait aucun espion et dit :

— Vous avez reçu un télégramme à Toulon ?

— Le voici.

— C'est moi qui vous l'ai adressé.

— Je m'en doutais. Votre intention ?...

— Est de vous proposer un échange de services.

L'amiral s'inclina.

— Vous cherchez une jeune fille... reprit Pierre Brécheux.

— J'ai chargé M. Raveneau de retrouver une veuve de mon pays... Je suis Breton.

— Je le sais... une veuve Yvaudet.

— Les journaux ont pu vous l'apprendre.

C'est par eux en effet que je l'ai su ; mais vous ne cherchez cette veuve Yvaudet que pour retrouver une jeune fille qui lui fut confiée par vous... autrefois... il y a longtemps...

— Qui vous l'a dit ?

— Qu'importe...? Cette jeune fille a vingt ans aujourd'hui... Elle s'appelle Jeanne.

— C'est vrai. Où voulez-vous en venir ?

— A l'échange de services dont je viens de vous parler.

— En quoi consisteraient-ils ?

— Je vais vous le dire... D'abord, il n'est pas question d'argent.

— Ah !

— Vous avez supposé, en recevant cette dépêche, qu'il s'agissait d'une révélation qu'on entendait vous vendre.

— Je ne le cache pas... Cette idée m'est venue... Je suis prêt à faire un sacrifice, un grand—

Le petit homme arrêta l'amiral par un geste des plus nobles.

— Fi donc ! Monsieur, dit-il. Vous me jugez mal... je rougirais de recourir à de telles spéculations...

— Alors ?

— Voici. Nous sommes dans un cas à peu près pareil...

— Vous et moi ?... Est-ce possible ?

— Vous allez comprendre... Vous cherchez une fille sacrifiée jadis à je ne sais quels ressentiments auxquels je ne veux pas même songer... De mon côté, je connais un fils qu'un homme du monde, fort riche, mais d'un égoïsme cruel, eut le tort d'abandonner autrefois par suite de calculs indignes et méprisables... Ce fils, je veux lui apprendre le nom de son père...

— Dans quel but ?

Le ton de Pierre Brécheux fut tranchant comme un rasoir.

C'est mon affaire, dit-il... Dans un but d'humanité peut-être...

L'amiral hésita :

— Je ne voudrais pas me mêler...

Vous êtes libre de refuser.

Concluez... dit M. de Vitray avec impatience... Qu'exigez-vous ?

J'y arrive. D'abord vous allez m'engager votre parole d'honneur — de ne révéler à personne ce que je vais vous dire avant une heure de l'après-midi, demain.

— Pourquoi cette réserve ?

— Parce qu'elle me plaît...

— C'est une raison...

— Acceptez-vous ?

— Puisqu'il le faut.

— Le jeune homme auquel je fais allusion pourra se trouver dans une situation critique par suite de circonstances qui vous seront expliquées ou plutôt qui se passeront sous vos yeux...

— Sous mes yeux ?

— Sans que vous puissiez les empêcher ou les prévenir...

— C'est étrange !

— C'est exact. Vous me promettez quel que soit ce jeune homme, quelle que soit la situation dans laquelle vous le verrez, de lui venir en aide par tous les moyens en votre pouvoir — je ne parle pas d'argent. Il est riche et n'a pas besoin de vous.— Les efforts que vous ferez en sa faveur ne devront, bien entendu, compromettre en rien votre honneur et le nom glorieux que vous portez...

— Est-ce tout ?

— A peu près.

Le petit homme tira de sa poche une enveloppe grise assez épaisse et contenant un certain nombre de papiers.

— Voici, reprit-il, les pièces qui établissent les liens de famille existant entre ce jeune homme et un personnage considérable de votre connaissance.

— A moi ?

— A vous. Ne vous en ai-je pas prévenu ?

— Continuez.

— Cette enveloppe contient l'acte de naissance de ce jeune homme, des lettres de la mère et certaines recommadations qu'elle adressait à son fils...

— Après ?

— Sous ce pli, vous trouverez le nom du jeune homme et son adresse— Il demeure à Paris...

— Vous avez fini ?

— J'ai fini. Donc il ne s'agit que d'un simple service à rendre, non à moi, mais à un tiers qui vous est inconnu et que vous connaîtrez demain...

— Ainsi, je dois l'aider ?

— De toutes vos forces... lui rendre dans la situation où il se trouvera les services que vous voudriez qu'on vous rendît à vous-même... Et d'abord...

— Lui remettre ces papiers ?

— A lui et non à d'autres... D'ailleurs, ils existent en double... Si par hazard ils étaient anéantis, ils lui parviendraient d'un autre côté...

C'était une menace, elle n'échappa pas à l'amiral qui examina plus attentivement l'inconnu.

— Pourquoi ne les remettez-vous pas vous-même ? demanda-t-il.

Pierre Brécheux haussa les épaules.

— Je le pourrais, en effet, mais si vous le voulez, aurais-je besoin de vous ?

La réponse était concluante.

L'amiral s'inclina.

— C'est juste, dit-il.

— Enfin, vous n'ouvrirez ce pli sous aucun prétexte avant une heure de l'après-midi, ainsi que c'est convenu ?

— Demain ?

— Demain. Vous m'en donnez votre parole d'honneur ?

— Je vous la donne.

Pierre Brécheux tira une seconde enveloppe de sa poche.

— Voici maintenant ce qui concerne la jeune fille que vous cherchez, dit-il. Cette lettre vous est adressée. Vous voyez la suscription : A M. l'amiral de Vitray. Elle contient tous les renseignements que vous pouvez désirer sur cette jeune fille qui est l'enfant de Madame la comtesse de Vitray.

— Qui vous l'a dit ?

Le petit homme était impénétrable.

— Je le sais, répéta-t-il. Cette lettre, vous pouvez l'ouvrir à neuf heures et demie précises, pas avant.

— Pourquoi ces détails ?

— Parce qu'ils sont nécessaires à l'exécution de mes projets.

— Vous êtes franc au moins.

— Qui m'en empêcherait ? Tout ce que je puis vous dire, c'est que ces projets ne sauraient en rien nuire ni à vous, ni à la jeune fille qui vous intéresse...Au contraire... Que voulez-vous de plus ? La lettre, outre l'adresse de cette jeune fille, renferme certains détails sur sa jeunesse et sa condition actuelle...

— Elle est loin d'ici ?

— En quelques instants, vous pouvez être auprès d'elle.

— La veuve Yaudet ?...

— Demeure avec elle.

— C'est tout ce que vous avez à me dire?

— C'est tout. L'heure est inscrite sur chacune des enveloppes afin d'éviter toute défaillance de mémoire... Ah ! un dernier mot...

— Quoi encore ?

— Vous ne révélerez à personne d'où vous tenez ces papiers ?

— Pas même au destinataire ?

— Au destinataire surtout.

— Bien. Vous n'avez pas d'autre service à me demander ?

— Aucun.

— Parlez sans crainte... Celui que vous me rendez est pour moi d'un prix inestimable.

— Le hasard seul m'a fourni les renseignements que je vous donne...

— Ne saurais-je pas au moins votre nom?

— A quoi bon ? Il est sans importance... C'est celui d'un pauvre diable de précepteur auquel personne ne fait attention...Les gens comme moi ne comptent guère... Adieu, amiral ?

— Je